

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9853

**INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU HAUTE TENSION CHEMIN DE LA HOULLE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu la demande présentée par la société VTPS-SAS à Menneville, qui va effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux haute tension aériens chemin de la Houlle pour Enedis

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits chemin de la Houlle à compter du 19/06/2023 et ce pour 30 jours. Le chantier sera interdit au public.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise VTPS-SAS
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 07/06/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.